



## APPEL À PROJETS COMMUN

# SOUTIEN AUX CHANTIERS ET OPÉRATIONS DE DÉCONSTRUCTION, RÉHABILITATION, RÉNOVATION, CONSTRUCTION NEUVE VISANT LE RÉEMPLOI OU LA RÉUTILISATION DE PMCB INERTES (CATÉGORIE 1) ET DU SECOND ŒUVRE (CATÉGORIE 2)

### Objectifs du partenariat entre **Ecominéro** et **Ecomaison**

**Ecominéro** et **Ecomaison** sont deux éco-organismes agréés sur la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) des Produits et Matériaux de la Construction du Bâtiment (PMCB). Depuis leur agrément par les pouvoirs publics et le déploiement opérationnel en 2023, ils ont noué un partenariat visant à apporter un service mutualisé pour les metteurs en marché et les détenteurs de déchets.

Dans le cadre de leur partenariat stratégique croisé, des actions spécifiques en faveur du réemploi et de la réutilisation sont également prévues tout au long de l'agrément afin d'augmenter significativement les volumes réemployés et réutilisés (objectif 5% d'ici à 2028).

Sur les chantiers, la coopération entre les maîtrises d'ouvrage (MOA), maîtrises d'œuvre (MOE), entreprises de travaux et acteurs du réemploi favorise les boucles d'économie circulaire. Cet appel à projets reflète la volonté des deux éco-organismes de soutenir sur le plan logistique, technique et financier les opérations de déconstruction soignée et de remise en œuvre de PMCB issus du réemploi ou de la réutilisation, sur l'ensemble des gisements inertes et du second œuvre.

**Ecominéro** encourage les expérimentations et innovations en matière de réemploi de matériaux inertes, qui pour certains, nécessitent des tests en laboratoires et des prototypages avant leur remise en œuvre.

De plus, les deux éco-organismes sont convaincus que les matériaux, plateformes de reconditionnement et de massification des PMCB sont des maillons indispensables de la chaîne du secteur de la construction.

**Ecomaison** intervient régulièrement en intermédiation afin de faciliter les partenariats entre MOA/MOE et acteurs du réemploi solidaire. En continuité de cet engagement, il est attendu que les candidats à l'appel à projets priorisent le don de PMCB de second œuvre en bon état aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) : associations, coopératives, structures de l'insertion par l'activité économique.

**En définitive, cet appel à projets a pour vocation d'expérimenter, fiabiliser et diffuser de nouvelles pratiques de réemploi, connecter les chantiers aux plateformes dédiées, en vue de la création de filières locales.**

--

**Point d'attention :** Compte tenu du partenariat inédit entre **Ecominéro** et **Ecomaison**, les chantiers déjà soutenus par des éco-organismes concurrents (notamment Valdelia et Valobat) ne sont pas éligibles à cet appel à projets.

--

#### Définitions :

*Réemploi : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits usagés qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. ex: une tuile ou une porte est démontée et remontée pour le même usage.*

*Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. ex : un mur en béton est scié en bordures et pavés d'aménagement extérieur. Un assemblage de dalles de faux plafonds est utilisé pour la réalisation d'une cloison intérieure.*

--

#### Contacts

**Ecominéro** Elodie Combileau, Cheffe de projets réemploi –  
[reemploi@ecominero.fr](mailto:reemploi@ecominero.fr)

**Ecomaison** Dorian Raynaud, Chef de projets réemploi -  
[chantier.batiment@ecomaison.com](mailto:chantier.batiment@ecomaison.com)

## PMCB Inertes et du second œuvre

**Ecominéro** a été agréé sur les matériaux minéraux et inertes (catégorie 1). Les PMCB prioritaires pour le réemploi sont :

- Eléments en béton
- Pierres (calcaire, granit, grès, laves)
- Briques
- Tuiles
- Ardoises
- Mélange bitumineux
- Eléments en céramique (sanitaires, carrelages)

**Ecomaison** a été agréé sur les PMCB du second œuvre (catégorie 2). Les PMCB prioritaires pour le réemploi sont :

- Bois : Bastings, Poteaux/Poutres, Chevrons, Liteaux, Madriers, Traverses, Voliges, Pièces de charpentes, Planches, Montants d'ossatures, Contrecollés, Menuiseries/Huisseries, Panneaux de bois, Panneaux bois acoustique, Lambris, Panneaux OSB mural, Panneaux MDF, parquets, plinthes, sols stratifiés, Tasseaux, Dalles OSB sol, Escaliers, Panneaux MDF de façade et portes et Volets.
- Métal : Equipements sanitaire (robinets, mitigeurs...), Clôtures métalliques (portail, panneaux, lame composite, poteaux clôture), câbles électrique, chemins de câbles, Rails de cloisons + cloisons amovibles + fixe, Menuiseries et huisseries aluminium, Portes aluminium, Poignées de portes, Faux planchers aluminium, Tôle, Escaliers, ossatures et charpentes métalliques (IPN), Garde de corps.
- Plastiques : Eléments de clôtures PVC (portails, panneaux composite...), Distributions électrique, Menuiseries/ huisseries PVC, Portes et poignées de portes PVC, Dalles PVC, Moquettes, Planchers techniques, Tuyaux et canalisations PVC, Panneaux PVC mural et plafonds, Dalles faux plafond PVC
- Verre : Menuiseries
- Plâtre : Cloisons plâtre, Carreaux de plâtre, Dalles de faux plafond minérales.
- Laines minérales : Isolants (toiture, sol et mur).

**Pour des raisons de simplification, dans le présent document, le terme « réemploi » est utilisé pour désigner les pratiques de « réemploi, de réutilisation et de préparation en vue d'une réutilisation ».**

## 1. Porteurs de projets ciblés

Le candidat peut être un Maître d'ouvrage (MOA) ou Maître d'œuvre (MOE), Assistant à Maîtrise d'Ouvrage réemploi (AMOA), Assistant à Maîtrise d'Œuvre réemploi (AMOE), entreprise travaux qu'il soit public ou privé et peu importe son statut juridique. :

- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire : association, coopérative (SCOP, SCIC), structure de l'insertion par l'activité économique
- Les entreprises solidaires d'utilité sociale (agrément « ESUS » obtenu ou demandé)
- Les collectivités territoriales
- Les aménageurs publics ou privés, promoteurs
- Les bailleurs sociaux
- Les entreprises commerciales, industrielles et entreprises du secteur du bâtiment

## 2. Type de chantiers éligibles, tonnages et volumes attendus

Sont éligibles tous les chantiers ou opérations de déconstruction, réhabilitation, rénovation, construction neuve où le candidat a la volonté de réemployer et/ou de s'approvisionner de manière significative en PMCB de catégorie 1 et/ou 2.

Il est possible de candidater sur une ou plusieurs opérations conduites simultanément ou rapprochées dans le temps, et ce, même sur des territoires différents.

L'évaluation des tonnages ou volumes réemployables se fera à la lecture du diagnostic PEMD et/ou diagnostic ressources (transmission obligatoire par le candidat).

Il peut s'agir de réemploi :

- in-situ (sur le chantier)
- ex-situ (sur d'autres chantiers ou via des acteurs du réemploi)
- approvisionnement extérieur
- sans ou avec transfert de propriété (avec bons de transfert ou contrats de cession)

Trois cas de figures de chantiers éligibles :

1. **« Chantier inertes »** : le chantier concerne très majoritairement ou exclusivement les PMCB inertes (catégorie 1). Aucun volume ou tonnage minimum requis ; cependant il faut que chantier présente une difficulté technique, scientifique ou organisationnelle quant au réemploi de ces PMCB.
2. **« Chantier mixte »** : le chantier concerne un mélange de PMCB inertes (catégorie 1) et du second œuvre (catégorie 2). Il devra réemployer au moins 10% du tonnage ou volume des PMCB réemployable dont minimum deux types de PMCB inertes. En cas de cession des gisements, le don gratuit vers des acteurs de l'ESS est à privilégier.

3. « **Chantier second œuvre** » : le chantier concerne très majoritairement ou exclusivement les PMCB de second œuvre (catégorie 2) : Il devra réemployer au moins 10% du tonnage ou volume des PMCB réemployable. En cas de cession à un acteur du réemploi, les acteurs de l'ESS sont prioritaires. En cas de cession des gisements, le don gratuit vers des acteurs de l'ESS est à privilégier.

Certaines dispositions de l'appel à projets peuvent s'adresser à un ou plusieurs cas de figures. Afin de faciliter la lecture, se référer au code couleur (**bleu violet vert**).

### 3. Prestations d'accompagnement du chantier

Dans tous les cas de figures, le candidat doit désigner une personne en interne référente pour le suivi du chantier de réemploi.

#### Chantier inertes

Si la candidature est portée par une Maîtrise d'Ouvrage (MOA) ou une Maîtrise d'Œuvre (MOE), il doit faire appel aux compétences d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage réemploi (AMOA), Assistant à Maîtrise d'Œuvre réemploi (AMOE) ou d'un Bureau d'Etudes réemploi (BE) pour l'accompagner tout au long de l'opération. Le MOA/MOE doit s'assurer de la compétence de son prestataire en matière de réemploi. Il devra transmettre à **Ecominéro** et **Ecomaison** ses références et/ou CV pour validation.

Les missions de l'AMOA, AMOE ou BE réemploi sont *a minima* les suivantes :

- Traduction des préconisations du diagnostic PEMD et/ou ressources en réemploi effectif
- Pilotage des tests et essais préalables à la phase opérationnelle
- Accompagnement à la rédaction des pièces des marchés de travaux
- Identification des structures de réemploi pouvant récupérer les PMCB déposés sur le chantier (priorité à l'ESS) + organisation de la reprise sur chantier
- Identification des structures de réemploi à sourcer pour l'approvisionnement
- Suivi et reporting des difficultés rencontrées
- Contrôle d'exécution des préconisations tout au long du chantier
- Comptabilisation et suivi des tonnages réemployés
- Traçabilité voire réalisation de fiches techniques des PMCB

#### Chantier mixte et Chantier second œuvre

La prestation d'un AMOA, AMOE ou BE réemploi n'est pas obligatoire mais fortement recommandée afin de maximiser le réemploi sur le chantier.

### 4. Stade d'avancée du chantier

Dans l'idéal, la candidature doit être adressée après la réalisation des diagnostics (PEMD et/ou ressources obligatoire), au moment du dossier de consultation des entreprises ou de la désignation des marchés de travaux, et avant le démarrage de tous les travaux.

Dans le cas où les travaux de déconstruction ou de remise en œuvre de PMCB réemployés ont débutés, le candidat devra exposer en quoi le soutien aura un effet levier sur la finalisation du chantier.

### **Cas de figures à titre d'exemples :**

\* Le MOA souhaite maximiser le réemploi sur son opération. Le diagnostic PEMD a identifié 100 tonnes de PMCB réemployables. Il voudrait réemployer des portes, menuiseries, dalles de faux plancher, sanitaires, briques pour un total de 15 tonnes. Projet éligible « **chantier mixte** ».

\* Le chantier concerne uniquement le réemploi de pierres de taille pour la façade de logements. Projet éligible « chantier inertes ».

\* Dans une opération de déconstruction totale, le MOE a prévu de revendre un maximum de PMCB du second œuvre à un acteur du réemploi lucratif. Projet éligible « **chantier second œuvre** » cependant, le MOE sera challengé pour céder gratuitement une partie du gisement aux acteurs de l'ESS.

\* Sur un chantier de rénovation partielle, 300 kilos de PMCB du second œuvre (soit 2% des PMCB réemployables selon le diagnostic ressources) vont être cédés à des acteurs de l'ESS. Le projet n'est pas éligible « **chantier second œuvre** ». Cependant **Ecomaison** peut apporter un soutien à la recherche de repreneurs.

\* L'opération consiste en la dépose soignée de 10 sanitaires et 5 lavabos en bon état. Un réseau d'acteurs du réemploi existe localement pour la reprise. Il n'y a pas de difficulté particulière au réemploi. Le projet n'est pas éligible « **chantier inertes** ».

\* L'opération consiste en la rénovation d'un ouvrage où il est prévu le réemploi de divers matériaux inertes et du second œuvre. Le MOE souhaite réemployer 10% des PMCB (portes, luminaires, parquet, sanitaires) et réaliser des tests plus spécifiquement sur la dépose et le reconditionnement du parquet. De plus, il a besoin de s'approvisionner en ardoises de réemploi pour la toiture. Projet éligible « **chantier mixte** ».

## 5. Modalités de candidature

La candidature est attendue sous le format numérique prévu par **Ecominéro** et **Ecomaison**.

Candidatures	17 juin au 15 septembre
Audition et sélection	16 septembre au 11 octobre
Réponse aux candidats	16 octobre

## 6. Dépenses éligibles

L'ensemble des prestations et actions non liées à l'achat de matériels sont éligibles. La liste des dépenses ci-dessous est indicative et non exhaustive :

Types de dépenses	Exemples de dépenses
Ingénierie	Prestation de services et de conseil de l'AMOA, AMOE ou BE réemploi Prestation de services et de conseil du MOE Sourcing de repreneurs (priorité à l'ESS) des PMCB déposés Sourcing de PMCB pour un approvisionnement dans les filières de réemploi
Innovation Tests R & D	Études de caractérisation des PMCB Test de dépose, tri et nettoyage Test de reconditionnement Prototypage de remise en œuvre Test en laboratoire de résistance, traction, gel-dégel, carbonatation, etc.
Certification Assurabilité	Appréciation Technique d'Expérimentation - ATEx Intervention du bureau de contrôle
Travaux	Prestation de dépose soignée et de curage Prestation de reconditionnement ou requalification Prestation de remise en œuvre
Traçabilité Comptabilisation	Développement d'outils ou protocoles de traçabilité et comptabilisation des PMCB réemployés

## 7. Critères d'analyse

La sélection des projets sera effectuée sur la base des critères d'analyse suivants, dans un **objectif d'équilibre global des candidatures** :

### Tonnage et variété de PMCB réemployés

- Tonnage de PMCB réemployés
- Taux de réemploi et de réutilisation envisagé
- Type de PMCB réemployés

- Diversité des PMCB inertes réemployés

#### Type de réemploi

- Réemploi in-situ ou sur d'autres chantiers du même MOA/MOAE
- Réemploi sur d'autres chantiers identifiés
- Approvisionnement extérieur en PMCB

#### Innovation et répliquabilité

- Rédaction de protocoles de dépose, reconditionnement et remise en œuvre
- Réalisation de tests en laboratoire, prototypes

#### Ancrage territorial

- Cession gratuite aux acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Partenariats avec des collectivités territoriales, d'autres MOA/MOE, réseaux locaux de la construction durable, fédérations du bâtiment

## 8. Soutien financier et modalités de versement

Environ 20 opérations ou chantiers seront soutenus en 2024.

Le montant du soutien **Ecominéro** et **Ecomaison** est modulé selon les critères de sélection. Il n'y a pas de taux d'intervention, le soutien peut donc être à 100% du montant demandé par le candidat.

**Chantier inertes** : entre 10 000€ et 35 000€ par chantier

**Chantier mixte** : maximum 50 000€ par chantier. Le candidat recevra un soutien des deux éco-organismes selon l'équilibre des PMCB inertes et second œuvre présents dans le projet.

**Chantier second œuvre** : entre 5 000€ et 15 000€ par chantier.

Le soutien est versé au porteur de la candidature en 2 fois : 50% à mi-parcours (justificatifs, bilan intermédiaire à fournir) et 50% si le chantier est arrivé à son terme (présentation de factures).

Une convention liera le porteur de projet, **Ecominéro** et/ou **Ecomaison**. Chaque Eco-organisme financera les projets pour les produits ou déchets relevant de la catégorie pour laquelle il est agréé.



## 9. Soutien logistique et mise en relation avec l'écosystème local

**Ecominéro** et **Ecomaison** pourront apporter leur soutien logistique par le déploiement sans frais de contenants pour les produits du bâtiment (PMCB) et d'ameublement (DEA) en vue de leur réemploi et leur recyclage.

Par ailleurs, les deux éco-organismes pourront être mobilisés dans la recherche de repreneurs pour les PMCB déconstruits ou pour l'approvisionnement en filières locales de réemploi.

Les MOA et MOE sont donc encouragés à solliciter les deux éco-organismes tout au long du chantier.

## 10. Engagement du porteur de projet et Indicateurs de suivi

Le candidat doit désigner un référent interne pour le suivi de l'opération. Il est l'interlocuteur principal **d'Ecominéro** et **d'Ecomaison**.

A la fin de l'opération, le MOA /MOE devra transmettre aux éco-organismes :

- Les tonnages de PMCB effectivement réemployés in-situ et ex-situ selon la nomenclature transmise par les éco-organismes
- Les tonnages de PMCB issus de l'approvisionnement extérieur
- La destination ou approvisionnement des PMCB réemployés (réemploi in-situ, ex-situ, orientation vers des acteurs de l'ESS, orientation vers une plateforme physique, plateforme numérique, etc.)
- Taux de réemploi global et par type de PMCB (voir méthode de pesée ci-après)
- Pour les chantiers innovants, R&D : une fiche « retour d'expériences » reprenant les étapes clés de l'opération, les éléments de succès, les difficultés rencontrées (format fourni pas les éco-organismes).
- Pour les chantiers innovants, R&D : les process de déconstruction et de remise en œuvre, le résultat des tests et essais réalisés

### Trois méthodes de quantification des tonnages de PMCB réemployés sont au choix :

- Par pesée réelle des flux entrants et sortants (méthode privilégiée). Les équipements de pesée préconisés sont le pont-basculé, le transpalette-peseurs, le peson, le dynamomètre, le U peseur, palans
- Par estimation du poids à partir d'une table de conversion des mesures visuelles (le candidat devra fournir la table utilisée)
- Selon une estimation à partir d'un différentiel de pesée

**Point d'attention:** Le maître d'ouvrage doit remplir ses obligations de déclaration des PEMD au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), préalablement au dépôt des autorisations d'urbanisme, demande d'autorisation de travaux pour un ERP, à l'acceptation des devis de travaux ou signature des marchés de travaux.

Dans un délai de 90 jours suivant l'achèvement des travaux de déconstruction ou de rénovation significative il doit transmettre le [formulaire de récolement](#) au CSTB.

En cas de manquement à ses obligations réglementaires, **Ecominéro** et **Ecomaison** ne verseront pas son soutien ou pourront réclamer un remboursement au candidat.

## SCHÉMA RECAPITULATIF DE L'APPEL A PROJETS CONJOINT ECOMINERO & ECOMAISON

